

<http://lipietz.net/Conclusion-du-colloque-Securite-collective-et-environnement>

Conclusion du colloque : Sécurité collective et environnement

- Député européen (Verts, France) - Mes initiatives - Sécurité collective et environnement -



Date de mise en ligne : jeudi 12 juin 2008

Date de parution : 21 juillet 2008

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

<doc749|center>

<doc817|center>

Je remercie vivement tout-es-s les participant-e-s, toutes les auditrices et auditeurs.
Ce colloque n'est qu'un début, continuons, non pas le combat, mais le débat !

Je voudrais conclure sur ce qui a été dit dans ce débat, et les "trous" qui sont apparus.

Nous étions partis, en tant qu'organisateur, Angelka Beer et moi, sur un schéma assez simple : les crises écologiques, soit du côté des ressources (*sources* en anglais), soit du côté des déchets (*sinks* en anglais), provoquent des tensions. Ces tensions peuvent provoquer des guerres - certains les ont qualifiées de "guerres de survivance". Et ces guerres, à leur tour, provoquent des dégâts sur l'environnement. La première table ronde a porté sur le premier maillon de la chaîne, qui va de "crise" à "tension", et la deuxième sur le chaînon qui va de "guerre" à "destruction de l'environnement".

Que dire sur la première partie ? D'abord, les guerres pour les ressources, ce n'est pas très nouveau. On peut même dire qu'une grande partie des guerres ont été des guerres pour l'espace vital (le *lebensraum* : c'est la définition même de l'écologie). Encore aujourd'hui, des guerres ont pour co-facteur la lutte pour l'eau. Quelqu'un est intervenu dans le débat pour dire que, derrière les crises écologiques, il y a des problèmes agricoles, des problèmes financiers... Mais qu'est-ce qu'une crise écologique si ce n'est une tension résultant de la mise en valeur, notamment économique, d'un domaine ? Effectivement, par exemple, l'agriculture israélienne consomme à elle seule plus d'eau qu'il n'en pleut annuellement sur la totalité de la Palestine et Israël : il y donc forcément un problème...

Mais on peut aussi prendre l'exemple plus récent des « réfugiés climatiques ». Nous avons hier, dans cette même salle du Parlement européen, un colloque sur les réfugiés du climat. J'ai été un peu étonné d'entendre dans le débat qu'on enseigne dans des universités belges que la dégradation du climat n'était pas un facteur de tension géopolitique (ou alors j'ai mal compris la différence entre « catalyseur » et « déclencheur »). Mais enfin, il est bien clair que nous avons déjà un pays du Pacifique, membre de l'ONU, Tivalu, qui disparaît sous la montée des eaux, et qui a dû négocier successivement avec l'Australie (qui a refusé), puis avec la Nouvelle Zélande de pouvoir y émigrer en totalité... Viendra ensuite le tour des Maldives.

Il est probable que nous aurons, dans le cours du siècle, la disparition d'un tiers du Bangladesh sous les eaux, et vue la cordialité des relations entre le Bangladesh et l'Inde, vous imaginez bien que les migrations des habitants du Bangladesh vers l'Inde ne se feront pas sans tensions.

En 1992, dans la préparation de la conférence de Rio, on appelait ça « l'effet Gengis Kahn ». Ce qui est très injuste pour Gengis Kahn, car les études récentes ont montré qu'il n'y avait pas de crise particulière en Mongolie au moment de l'intervention des Mongols sur le reste de l'Eurasie. En tout cas, on voulait ainsi, à Rio, exprimer l'idée qu'une crise climatique peut provoquer des déplacements de population, et donc des tensions.

Cela dit, vous voyez bien qu'une très grande modification est en train de s'introduire. Les batailles pour le *lebensraum*, qu'il s'agisse de gagner de la terre, de gagner de l'eau ou de gagner du pétrole, étaient des batailles pour des ressources. Les crises écologiques que nous avons maintenant, comme la crise climatique, sont d'un nouveau type, puisqu'elles sont causées par nos déchets. Nos émissions de gaz carbonique sont en train de

perturber la vie de l'ensemble de la planète, pas seulement chez ceux qui produisent à l'excès du gaz à effet de serre, mais ailleurs. On a évoqué le Sahel. Dans ma jeunesse, il existait un lac, le lac Tchad. Aujourd'hui, il n'existe presque plus, et il est difficile de dire que ça n'a aucun effet sur la situation entre Touaregs et autres peuples du Tchad, du Niger, du Mali ou du Darfour.

La grande nouveauté, c'est que l'environnement, ce n'est plus seulement l'espace vital, c'est aussi l'espace global pour nos déchets. Diminuer les tensions mondiales pour éviter les guerres, ce n'est plus seulement une question d'accord sur la propriété des ressources. Kyoto aussi est un accord anti-guerre.

À l'occasion du débat, on a vu clairement que nous avons sauté un maillon, celui entre "tension" et "guerre". Il est bien clair que les Verts se battent pour que les tensions ne débouchent pas sur la guerre, ce fut répété à plusieurs reprises au cours de la première table ronde. Plus largement, la « marque de fabrique » de l'Union européenne, c'est qu'elle essaie de diffuser internationalement selon son propre modèle, c'est que les tensions se réduisent sans guerre, avec plus de réglementation négociée, plus de régulation, et non par la loi du plus fort. L'Europe est kantienne ; les Etats-Unis sont hobbesiens (selon la formule du néo-conservateur américain Richard Kagan).

Notre ami Seminatore a rappelé quand même l'enseignement de l'Ecole Réaliste : "On peut vouloir régler des tensions autrement que par la guerre, mais on n'est pas sûrs d'y arriver". Donc, bien que nous soyons contre la guerre et contre les armements ; il n'empêche qu'il y a quand même des guerres, et qu'il existe des armements. C'est l'objet de la deuxième partie de notre discussion. Ce n'est pas cette discussion qui banalise la guerre et les armements, car de toute façon ils sont là ! Et on ne peut pas se contenter de dire qu'on est « contre ».

Cette deuxième table ronde visait donc la « limitation » de la guerre et des armements comme périls pour l'environnement. Outre tous les problèmes moraux de la guerre, et notamment les problèmes de survivance, à partir du moment où l'on prend en compte qu'il y a toujours eu et qu'il y aura encore longtemps des guerres, soit par réalisme, soit même par idéalisme (après tout, si je suis ici, c'est parce que mon père a été sorti du camp de déportation de Drancy par les armées de la Libération), il y a aussi de l'armement, dont l'usage, la maintenance et même l'élimination vont avoir des effets sur l'environnement.

Et nous assistons en effet à une extension des « lois de la guerre » jusqu'à l'environnement. C'est un phénomène extrêmement nouveau. On peut d'ailleurs considérer que l'écologie politique, mouvement politique nouveau, n'est elle-même rien d'autre que l'extension des lois issues du principe de fraternité, du "Tu ne tueras point", à l'environnement. Celui-ci est considéré comme métaphore ou maillon manquant vers les générations futures ou vers les générations présentes mais distantes.

Eh bien, de la même façon qu'on a commencé, avec la Croix Rouge, à poser un Droit de la Guerre pour soigner les blessés, puis concernant les prisonniers de guerre, puis tous les soldats, puis les civils qui coexistent à côté des armées en guerre, étendant ainsi petit à petit le champ des Conventions de Genève, on arrive désormais à une nouvelle étape, qui concerne la protection de l'environnement en tant que tel. Il vaut la peine de suivre cette évolution très intéressante.

Après s'être occupé des blessés, puis des prisonniers de guerre, on a commencé à s'occuper de la détérioration volontaire de « l'environnement du soldat en guerre », avec les Conventions de Genève des années 1920, prohibant les armes bactériologiques et chimiques. Conventions qui furent en gros respectées sur les théâtres d'opérations de la Seconde guerre mondiale. Puis, après la Seconde guerre mondiale, une tentative de prohibition ou de limitation des armes atomiques, avec le Traité de Non Prolifération, qui n'a pas été appliqué dans son volet « élimination des armes atomiques par ceux qui en possédaient déjà », ce qui a affaibli son volet « non-dissémination ».

Après ces tentatives de prohibition des armes « A, B, C de destruction massive », apparaissent des limitations sur les armes conventionnelles dites "inhumaines". Il s'agit de deux protocoles, celui sur les mines anti-personnelles (PET, c'est à dire passives) et celui sur les bombes à fragmentation (armes à munitions multiples), signé lors de la Conférence de Dublin, il y a 15 jours, entre le moment où nous avons convoqué cette conférence et aujourd'hui ! La Conférence de Dublin a signé le protocole, il n'est pas encore ratifié...

En quoi ces armes sont elles plus inhumaines que la machette, la mitraille, les bombes au napalm ou au kérosène ? En ce qu'elle rende l'environnement durable invivable, pour les civils comme pour les soldats vainqueurs, semblant ainsi échapper à toute rationalité humaine.

Et puis, il y a cette fameuse convention ENMOD (modification de l'environnement) , qui traîne depuis 1976, et dont plus personne ne parle. Je vous le rappelle, l'ENMOD stipulait : "Chaque Etat partie... s'engage à ne plus développer de technique de modification de l'environnement ayant des effets étendus, durables et graves, en tant que moyen de destruction... sur l'environnement". L'article 2 précisait qu'il s'agissait "des manipulations délibérées des processus naturels, la dynamique, la composition, la structure de la terre, y compris ses biotes (le nom, à l'époque, des biotopes), sa lithosphère, son hydrosphère (l'eau), son atmosphère ou l'espace extra-atmosphérique". On a donné ici l'exemple de HAARP.

Mais quand, la semaine dernière, nous avons voté au Parlement européen en faveur du bannissement des munitions à uranium appauvri, nous n'avons même pas cité cette pauvre convention ENMOD. Nous avons cité un texte onusien plus récent, qui disait certes la même chose : "Vu la déclaration du 6 novembre 2002 du Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de la journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé »... On avait complètement oublié l'existence d'ENMOD pour fonder la « prévention de la dispersion dans l'environnement d'uranium appauvri » (c'est-à-dire non pas en tant que métal radioactif, mais en tant que métal lourd). Autrement dit, ENMOD est une convention en voie de disparition.

Mines anti-personnelles, bombes à fragmentation ou à uranium appauvri, toutes ont pour caractéristique de rendre l'environnement invivable y compris pour le vainqueur - c'est ça l'aspect nouveau. La guerre a toujours consisté à ravager le territoire de l'adversaire pour lui prendre des biens, les piller – mais désormais les ravages peuvent être tels que le vainqueur n'ose même plus s'aventurer dans le terrain du vaincu. À supposer qu'on bombarde les environs d'un trésor avec des bombes à fragmentation et des mines anti-personnelles, on n'oserait même plus aller chercher le trésor, à moins d'être Indiana Jones.

On a donc ce paradoxe : la désuétude d'ENMOD alors même que nous sommes en train de voter ou de signer ce qui pourraient être des protocoles d'ENMOD. Voici donc un premier objectif possible à l'issue de cette journée : revivifier ENMOD. On l'a signée, mais il y a aujourd'hui 6 pays de l'Union européenne qui ne l'ont même pas ratifiée, alors que les États-Unis l'ont ratifiée (ce n'est pas une preuve qu'ils l'appliquent...). On pourrait essayer de la réarticuler, de la relancer, de l'adapter aux armes dites inhumaines, on pourrait mettre en pratique le TNP, finalement, il y a toute une série de rattrapages que l'on peut viser.

Mais cette seconde table ronde a mis en lumière le problème des armements nuisibles à l'environnement même si l'on ne s'en sert pas. Une fois qu'une bombe a explosé, on en est en quelque sorte débarrassée ! Le problème environnemental est celui des bombes qui n'ont pas explosé, des porte-avions qui n'ont pas coulé, etc. Souligner, aujourd'hui, alors qu'on dépense de l'argent (quand on en a les moyens) pour fabriquer des sous-marins et des porte-avions nucléaires, qu'un jour il faudra les désarmer, et détruire ces bombes qui n'auront pas servi, je crois que c'est un point extrêmement important.

E t je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée, émise dans le débat, que cette production d'armes dangereuses même si l'on ne s'en sert pas serait l'effet de la régulation marchande. Non, je dirais plutôt que c'est l'effet de la

régulation bureaucratique. S'il avait eu une régulation marchande sur les porte-avions français, on aurait fait des porte-avions classiques, pas nucléaires évidemment : trop chers, pour une autonomie guère accrue. Il fallait vraiment que l'administration s'en mêle pour qu'ils soient nucléaires. Ces porte-avions – on s'en est aperçu – ne sont jamais disponibles en cas de tension, le nucléaire représente 30% de leur prix, et on n'a pas compté le coût du démantèlement. D'un autre côté, le Foch et le Clémenceau sont couverts d'amiante, on savait dès l'époque de leur construction (en fait depuis 1938), que l'amiante était dangereux, on a sagement vendu le Foch au Brésil pour qu'il s'en occupe, quant au Clémenceau, il connaît un calvaire de déchet flottant qui continue son petit bonhomme de chemin avec son amiante et nous ne savons pas quoi en faire. Je vois donc là un deuxième axe pour la suite de nos travaux, celui de la prévention environnementale du matériel militaire.

Et troisièmement (pour revenir à la première table ronde), il y a tout le problème de la prise en compte du caractère générateur de crise que représente la dégradation de l'environnement, et de la prévention, à ce titre, des crises écologiques

Prévention des crises écologiques génératrices de guerre, promotion d'une convention ENMOD renouvelée et élargie, prévention des armes nocives même quand on ne s'en sert pas : ça ne nous empêchera pas de lutter pour le désarmement, c'est à dire contre les armes qui font du mal justement parce qu'on s'en sert, mais ce n'était pas le sujet de la journée !